

RED#10







De quoi parle-t-on?



Dépôts contraires au règlement de collecte, déchets abandonnés sur les voies publiques ou privées non prévues à cet effet

Dépôts sauvage de grande ampleur: il n'est pas organisé, gratuit, souvent dans des zones à l'abri des regards, avec une tendance à se régénérer même après curage





Décharge illégale : installation fonctionnant sans autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle fait l'objet d'apports réguliers de déchets par des particuliers ou des professionnels. Elle est exploitée ou détenue par une entreprise, un particulier ou une collectivité. Elles comportent parfois du matériel (chargeur, concasseur...) et du personnel. L'entrée sur le site fait souvent l'objet d'une contrepartie financière.



Les dépôts illégaux de déchets, les identifier et intervenir

REPÉRER

- « Comment l'imagerie spatiale peut participer à la lutte contre les dépôts sauvages et les installations illégales ? », Arthur De Cazenove de l'ORD&EC Région Sud et Anthony Graveline de DISAITEK
- « Sentinelles de la nature : un outil de mobilisation contre les décharges sauvages », Lydie
 Nemausat de FNE OCMED
- « Inventaire des dépôts illégaux de grande envergure », étude menée par ECOGEOS pour le compte de l'ADEME, Chloé Vieille-Cessay d'ECOGEOS

AGIR

- « ACDÉCHETS, outil d'aide à la verbalisation des dépôts illégaux », Claire NEAU de RUDOLOGIA
- « VIZZIA, une solution qui permet de faire chuter les dépôt sauvages de 80% sur un territoire », Guillaume Pheline de VIZZIA















RED#10 - "Les dépôts illégaux de déchets, les identifier et intervenir"

Comment l'imagerie spatiale peut participer à la lutte contre les dépôts sauvages et les installations illégales ?

Jeudi 16 novembre 2023













ELÉMENTS DE CONTEXTE

Depuis 2020, les Régions assurent la « Coordination des actions en matière d'Economie circulaire »



LOI NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 transférant la <u>compétence</u> <u>de planification des déchets aux Régions</u> en leur confiant la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, <u>de Développement Durable et d'Egalité des Territoires</u> (SRADDET) à vocation intégratrice (transports, biodiversité, énergie, déchets, agriculture...) et prescriptive

LOI AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire conférant aux <u>Régions la coordination et l'animation</u> des actions conduites par les différents acteurs <u>en matière d'économie circulaire</u> (chef de filât), notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale. Elle définit également les orientations en matière de développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale

Identifier les besoins régionaux en équipements de gestion sur 12 ans!

SUD



POUR LE SUIVI DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE, LA RÉGION S'APPUIE SUR LES TRAVAUX DE L'ORD&EC (ADEME, DREAL ET RÉGION)

18,4 Mt

0,7 Mt

5,7 Mt

Déchets Non Dangereux non inertes Déchets Non Dangereux inertes

Déchets Dangereux

3,7 Mt

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Données issues des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) Déchets et des installations de traitement des DND :

- Enquête Collectivités
- Enquête ITOM

Analyse de la base de données nationale GEREP (Gros producteurs de déchets dangereux (> 2 t/an) et installation de traitement en France

Filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP)

21,1 Mt Déchets des Activités Economiques (DAE) Données issues des enquêtes Installations BTP (Production & Traitement) Analyse de la base de données nationale GEREP (Gros producteurs (> 2 000 t/an) et installation de traitement en France

800 installations,

des enquêtes
annuelles auprès
de très nombreux
operateurs!!

www.ordeec.org

L'imagerie spatiale une opportunité à saisir ...

Un plan Climat qui fixe une mesure dédiée pour :

Lutter contre les dépôts sauvages dont L'importance nuit au développement économique des filières légales et dont les effets sur l'environnement sont majeurs Une convention cadre CNES/Région SUD dont l'axe 2 vise à :

Faire de la région un précurseur de la mise en œuvre des solutions spatiales au service de l'environnement et de la gestion des risques

En faveur d'une plus grande efficience et de la mise en place de solutions innovantes au service des territoires et en réponse aux défis du changement climatique et de la transition écologique!



Présentation du Proof of Concept (POC) 2022 et de sa mise en œuvre



EVALUER L'OPPORTUNITE DU SPATIAL



Demande exprimée par le Service **Economie Circulaire et Déchets :**

- **Problématiques locales complexes** (topographie, paysagères, accès...)
- Faciliter le réparage et obtenir un meilleur maillage du territoire



LA DÉTECTION ET LE SUIVI **DES ZONES DE DÉPÔTS ET DÉCHARGES SAUVAGES EN** MILIEUX MÉDITERRANÉENS

Mobilisation des ressources d'images satellites publiques du catalogue DINAMIS





3 services Région impliqués



RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR Observatoire Régional

Expertise et accompagnement (CS) du CNFS et Pole Safe + relais locaux/expertise terrain







Description du défi à relever!



⇒ Mission attendue :

Développer d'un processus de détection automatique par télédétection et d'une méthode opérationnelle itérative permettant d'être couplée avec le suivi de terrain effectué par l'ORD&EC sur une zone géographique possédant des spécificités géographiques méditerranéennes (sols calcaires, végétation de résineux, zones urbaines denses, importants dépôts illégaux,...)

- Localisation du dépôt (géolocalisation X ; Y)
- Datation (évaluée en mois)
- Environnement à proximité (ex : urbain, agricole, naturel...)
- Dimension et surface estimée (ex : volumétrie)
- Morphologie (ex : plane, talus...)
- Type de matériaux en surface (ex : minéral, organique, BTP...)
- ⇒ **Zone d'étude :** Territoire Métropole d'Aix-Marseille Provence: **6 zones d'expérimentations**
- ⇒ Livrables : résultats des données obtenues (vecteurs) +présentation d'une maquette opérationnelle + édition d'un rapport d'évaluation et des perspective techniques d'évolutions

Des travaux exploratoires menés avec la start-up DIASITEK et des partenaires techniques accompagnés par l'ORD&EC de février à avril 2023

ORD&EC (Observatoire des Déchets et Economie Circulaire, ADEME/DREAL/REGION)

- Barbara CHOLLEY Référente déchets issus de chantiers du BTP
- Pierre-Emmanuel PAPINOT Référent enquêtes installations <u>et SIG</u>
- Arthur de CAZENOVE Référent métier du POC, présent au GLTD du Parquet de Marseille
- Anne-Laure GOY SECD- Service Economie Circulaire et Déchets (Région SUD)

Parc de la Ste Baume – Zone Signes/Castellet (Var) Romain Febbrari

Inspecteurs ICPE (DREAL) – Toutes les zones

Amélie BRO et Sylvain DUTOIT, DREAL représentée au GLTD du Parquet de Marseille

EPAGE HuCA – Huveaune Côtiers Aygalades (Marseille- Aubagne-Septemes)

Estelle FLEURY, présente au GLTD du Parquet de Marseille

Métropole Aix Marseille Provence – Marseille (à voir pour autres zones sauf Var)

Victor Tobia- DIRECTEUR ADJOINT DE L'EXPLOITATION MARSEILLE Direction Propreté Cadre de Vie Pôle Propreté Cadre de Vie et Valorisation des Déchets, présent au GLTD du Parquet de Marseille

Parquet de Marseille

M. PINASSEAU - GLTD

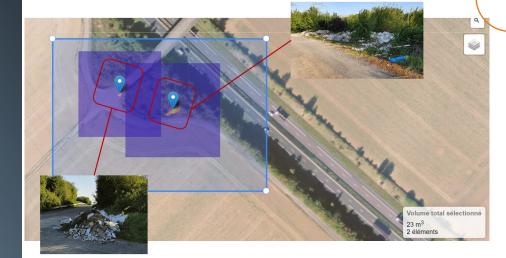
Police Nationale et Police Municipale de Marseille, présent au GLTD du Parquet de Marseille



Présentation de la Mission conduite

Présentation des défis relevés, des résultats et bilan de l'expérimentation par *Anthony GRAVELINE*









De l'observation de l'espace

Détection d'exoplanètes à période orbitale variable



A l'observation de la terre

à des fins environnementales

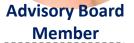


- 1. Alleviating the transit timing variation bias in transit surveys
- 2. Twin resonant Earth-sized planets around Kepler-1972 recovered from Kepler's false positive

DISAITEK

DISAITEK CORE TEAM





Elise **COLIN**

PhD Physics

ONERA research director



Co founders









Anthony GRAVELINE CEO

Ex CEO / CIO / Chairman

Gregory **CHATEL**

PhD Computer Science

Flavien **VANSYNGEL**

PhD Physics

Rodrigo **RIVERA**

PhD Climate Physics

LSCE

Thibaud RICHARD

PhD Physics ENS

















Le problème que nous adressons





Impacts

- Environnementaux (sol, air, nappe phréatique, cours d'eau, émissions de méthane, biodiversité ...) (1)(2)
- Santé publique (substances dangereuses, contamination de l'eau potable, etc.) (3)
- Pertes économiques (pertes d'emplois dans le secteur des déchets, coûts de dépollution, perte de taxes, distorsion de concurrence ...) (4)
- Financement du crime organisé (4)

- (1) Annex III / Waste atlas report 2014
- (2) Using satellites to uncover large methane emissions from landfills
- (3) UN Vienna 2022 / Combatting Waste Trafficking / A guide to good legislative practices
- (4) Mapping the risk of serious and organised crime infiltrating legitimate businesses













LA PERTINENCE DE L'APPLICATION ET LES RESULTATS DE L'EXPERIMENTATION



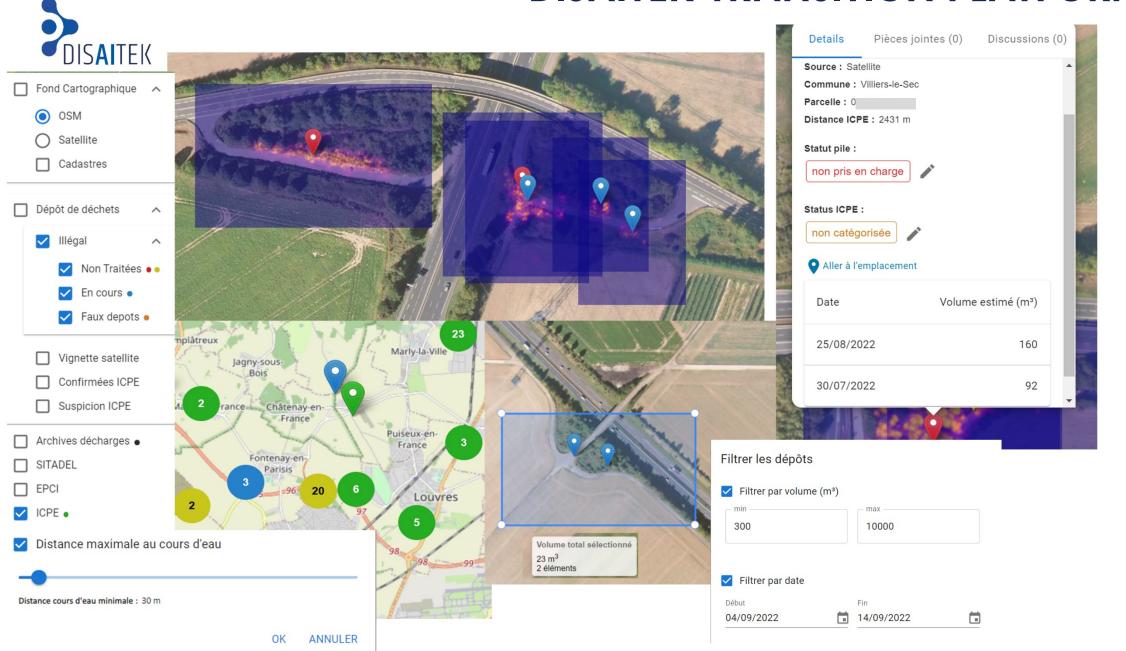


Plateforme de détection, surveillance et gestion des dépôts sauvages et décharges illégales





DISAITEK TRANSITION PLATFORM





Comment nous innovons

UTILISATION DE LA TRES HAUTE RESOLUTION (50cm)

AUTOMATISATION DE LA DETECTION

DETECTION AU PLUS TOT

EVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

DEPLOIEMENT DE CAPACITES D'INVESTIGATION

DIGITALISATION DES PROCESSUS DE BOUT EN BOUT

ANALYSE DES PHENOMENES A l'OEUVRE

DETECTION DE REHAUSSEMENT (avec stéréo)

Nous détectons à partir de 5m2 Là où la haute résolution (10m) ne détecte qu'à partir de 800m2

Disposer d'une information quasi exhaustive régulière pour fonder l'action publique sur de la donnée

Détecter en amont avant que la situation sur une décharge illégale devienne incontrôlable

Proximité aux cours d'eau / risque sur la ressource forestière en stress hydrique

Fraudes aux ICPE / Intégration des données sur les permis de construire, démolir et aménager

Process de collaboration/ Centralisation des photos et des documents / Saisie des budgets

Flux et stock des déchets / Suivi budgétaires / Efficacité de la collaboration

Détection de sites d'enfouissement illégaux échappant à l'observation optique (couverture des déchets avec de la terre)

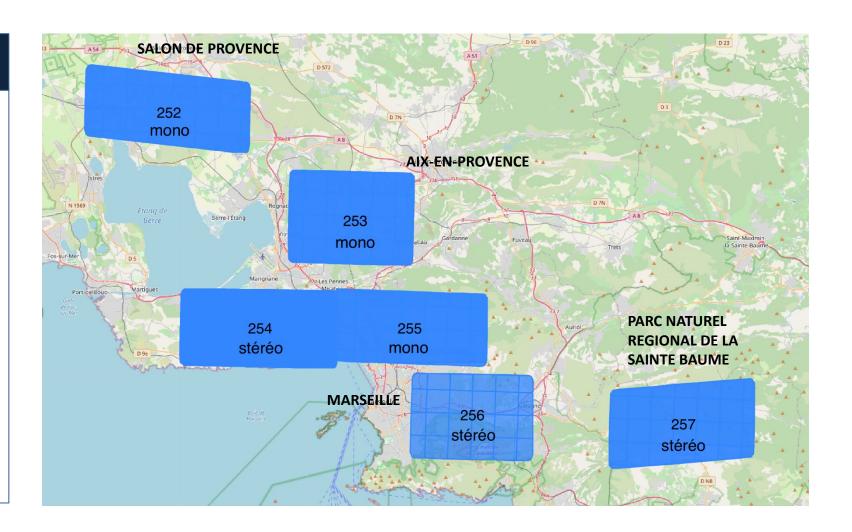


EXPERIMENTATION REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Modalités

Programmation

- √ 6 zones diversifiées
- ✓ 3 périodes
- ✓ Mono / Stéréo





EXPERIMENTATION REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR







- Problématique des sols argilo calcaires (ex de faux positifs initiaux)
- Amélioration des algorithmes
 - ✓ Avec les retours terrains
 - ✓ Résilience au sol argilo calcaire



EXPERIMENTATION REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Résultats

Au cours de l'expérimentation sur l'ensemble des programmations et des 6 zones :

- 772 sites signalés comme potentiel dépôt sauvage ou décharges illégales
- 142 faux positifs signalés (tenant en compte des premières prédictions qui étaient perturbées par le sol argilo calcaire)
- 65 points ajoutés manuellement

Retours utilisateurs

Parquet & DGPR

- ✓ Détection & recherche de fraudes / Capacité d'investigation
- ✓ Suivi dans le temps & centralisation des documents
- ✓ Piloter le déploiement des caméras

Prévention pollution

- ✓ Signalement de zones
- ✓ Organisation de l'activité terrain
- ✓ Fonctions de collaboration pour réduire le cycle de remise en état des sols
- ✓ Fonction de pilotage : Suivi de l'évolution du phénomène et de l'efficacité des moyens mis en place



DISAITEK TRANSITION PLATFORM









DISAITEK TRANSITION PLATFORM

Démonstration de la plateforme













LES RETOURS DES PARTENAIRES DE L'EXPERIMENTATION

Témoignages des utilisateurs régionaux

Parquet & DGRP

- Détection & recherche de fraudes / Capacité d'investigation
- Suivi dans le temps & centralisation des documents
- Piloter le déploiement des caméras

Prévention pollution (collaboration EPCI/SYNDICATS/PNR/Communes/...)

- Signalement de zones
- Organisation de l'activité terrain
- Fonctions de collaboration pour réduire le cycle de remise en état des sols (#environnement #attractivité touristique
- Fonction de pilotage : Suivi de l'évolution du phénomène et de l'efficacité des moyens mis en place

Opportunité

- Prise en main
- Typologie de déchets
- Collaborations

Retours DISAITEK

- Collaboration multipartite (angles de vues)
- Diversité des territoires
- Usage de la stéréo (altitudes et reliefs)
- Intégration des DREAL ICPE
- Amélioration du modèle / résilience
- Difficulté à mettre en place un cadre pour piloter des chiffres
- Enrichissement de la plateforme
 - Masque forêt
 - Retour utilisateurs à considérer
- Progrès continu
 - Réentrainement de la partie amont de l'architecture
 - Introduction d'un nouveau modèle SLL
- Perspective commerciale
- Quelle opportunité pour quel échelon
- Quelle opportunité pour un usage opérationnel et la lutte contre les déchets abandonnés













ET APRES...

En Assemblée régionale du 26 octobre 2023, 9 mesures ont été votées dans le cadre d'un plan d'actions régional de lutte contre les dépôts sauvages

- 1. Un accompagnement des communes de moins de 5 000 habitants
- 2. Une aide en investissement pour le financement d'aménagements, de signalétique, d'incitations ludiques, de limitation d'accès, d'oeuvres d'art, de pièges photographiques, favorisant la lutte contre les dépôts sauvages.
- 3. Des outils pour une communication positive et engageante proposés en libre accès ;
- 4. le développement, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale, d'une offre de **formation à destination des élus et des policiers municipaux**;
- 5. La **mise en ligne des arrêtés-type pour une mise en oeuvre facilitée** des pouvoirs de police des maires sur le sujet, tenant compte des règlements sanitaires départementaux ;
- 6. Une **sensibilisation des procureurs de la République** et des parquets à la problématique des dépôts sauvages et des poursuites envisageables ;
- 7. Un **conventionnement avec les éco-organismes** et notamment avec Citeo (pour les emballages ménagers), Alcome (pour les mégots) et l'organisme coordonnateur agréé pour la filière du bâtiment ;
- 8. La promotion de la plateforme numérique régionale ReMed, qui permet de mobiliser les acteurs et habitants de la région sur des opérations de nettoyage et de préservation des milieux.
- 9. La poursuite de l'expérimentation de l'utilisation de l'imagerie spatiale pour une identification la plus exhaustive des dépôts sauvages et des décharges illégales sur le territoire régional et l'évaluation de la pertinence et de son coût de déploiement



Merci de votre

attention











UN PROJET DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Partenaires financiers FNE OCMED:







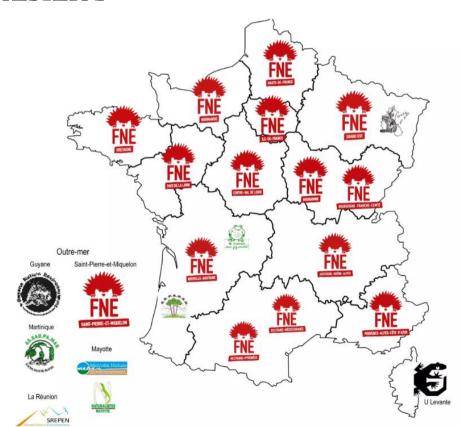




FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

LA fédération française des associations de protection de la nature

- → Porte-parole d'un mouvement de plus de 6 000 associations, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.
- → Représente plus de 900 000 personnes.



SENTINELLES DE LA NATURE

UN PROJET FÉDÉRAL

Projet du mouvement France Nature Environnement (FNE), de type participatif, destiné à toutes personnes soucieuses de la protection de la nature et de l'environnement



OBJECTIFS:

- → Dynamiser la mobilisation des citoyens
- → Améliorer la prévention et la résorption des atteintes environnementales
- → Valoriser et favoriser les initiatives en faveur de l'environnement
- → Avoir une vision globale des enjeux environnementaux sur nos territoires

UN SITE WEB ET UNE APPLI





Chacun peut se créer un compte et faire des signalements!

Signalements confidentiels mais pas anonymes

- → **Site Internet**: https://sentinellesdelanature.fr/
- → **Appli**: Disponible pour Android et Iphone

Le projet Sentinelles de la nature est porté localement par des associations et des fédérations de protection de l'environnement

SIGNALEMENTS REÇUS EN 2022 PAR FNE OCMED

Les atteintes :

- → 341 atteintes signalées
- → 163 atteintes publiées (~50%)

Zoom sur les dépôts de déchets :

- → 177 atteintes signalées
- → 108 atteintes publiées (~60%)

Les initiatives favorables :

- → 91 initiatives signalées
- → 54 initiatives publiées (dont 3 liées aux déchets)

→ 1 SIGNALEMENT / JOUR

80 % des signalements sont des atteintes est parmi elles, plus de 50 % sont relatives à des dépôts de déchets

LE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS PAR FNE OCMED

COMITÉ DE PILOTAGE:

- → Constitué d'une douzaine de bénévoles avec connaissances techniques et/ou territoriales
- → Se réunit par téléphone ~ une fois par mois
- → Décide des suites à donner
- → Certains dossiers directement portés par les membres du COPIL

SALARIÉ.E.S:

- → Recueil, tri et pré-traite les signalements dont demande compléments
- → Traitement des signalements non soumis au COPIL
- → Préparation du COPIL = renseignement des tableaux de suivi
- → Mise en œuvre des décisions du COPIL et informations des sentinelles

SENTINELLES AU DELÀ DES SIGNALEMENTS

Le projet « Sentinelles de la nature », ce n'est pas que le traitement des signalements

Exemple à FNE OCMED :

- → Organisation de plusieurs temps de formation par an
- → Organisation de stages de citoyenneté
- → Organisation de campagnes thématiques
- → Échanges avec nos partenaires : ORDECO, DREAL, DDT(M) , OFB, parquets...
- → Projet phare annuel : vidéo sur escalade et biodiversité, guide sur l'agroécologie...
- → Participation au réseau national des référents sentinelles FNE

LES DÉCHARGES SAUVAGES

STRATÉGIE ADOPTÉE PAR FNE OCMED:

- → Publication (quasi)systématique si localisation et photo à l'appui
- → Envoie d'un mail type à la sentinelle avec infos et conseils
- → Pas de traitement individuel (sauf cas particulier)
- → Stratégie politique et médiatique « décharges sauvages »
- → Cas particulier des décharges illégales et des déchets de bords de route













Décharge illégale de Villeneuve-les-Maguelone (34) - signalement 6369 :

→ Exploitation d'une décharge sauvage à proximité immédiate du Site Naturel Protégé des Salines de Villeneuve. Une plainte a été déposée et FNE LR est partie civile.

→ Jugement rendu le 1er juin 2022 :

- > Les exploitants déclarés coupables d'abandon, gestion de déchets en contradiction avec le code de l'environnement, exploitation ICPE sans enregistrement, infraction au PLU (espace remarquable du littoral).
- > Amende + affichage de la décision en mairie + demande de remise en état dans un délai de 6 mois
- → il a été constaté en février 2023 que l'abandon de déchets, la gestion irrégulière de déchets et l'ouverture d'une ICPE sans autorisation semble avoir été interrompu et les déchets plastiques et déchets à caractère polluant évacués.

→ Voir notre communiqué de presse :

https://fne-languedoc-roussillon.fr/2022/06/03/communique-decharge-sauvage-a-maguelone-une-condamnation-exemplaire/

LES DÉCHARGES ILLÉGALES

Déchets du BTP massivement abandonnés à Générac (30)

[signalement n°16470 - 29 novembre 2021]

C'est une véritable décharge qui est exploitée à Générac, sans aucune autorisation ou déclaration au titre de la législation ICPE. Après alerte par des habitants et signalement de notre part, l'inspection des installations classées est finalement intervenue pour constater de multiples infractions à la législation sur les installations classées. Nous avons déposé plainte auprès du parquet de Nîmes.



Dépôt de véhicules hors d'usage à Saint-Vincent d'Olargues (34)

[signalement n°20592 - 19 août 2022]

Des déchets principalement issus de véhicules hors d'usage ont été entreposés sans précaution sur environ 1,5 hectare. Les risques de pollution durable du sol sont importants.

Après notre intervention, le Maire a mis en demeure le propriétaire de

retirer les déchets.



PARTENARIAT ORDECO - FNE OCMED et OCPY

Stage : « Les dépôts sauvages / illégaux en région Occitanie »

Les objectifs du stage pour l'ORDECO et FNE LR/MP :

- L'amélioration de la connaissance par la caractérisation (répartition, quantification et qualification) des dépôts connus en Occitanie
- L'identification des enjeux et des difficultés liés à la résorption des dépôts
- La constitution d'un réseau autour du sujet (afin de partager la connaissance, faire circuler l'information et stimuler l'action)

A noter que FNE OCMED est membre du CA de l'ORDECO

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS DE BORDS DE ROUTE

Objectif : réduire la quantité de déchets broyés qui rejoignent les milieux aquatiques

En novembre 2021, nous avons adressé un **courrier à l'ensemble des conseils départementaux** de notre territoire pour attirer leur attention sur un problème relatif à l'entretien des routes départementales, à savoir le fauchage des bas-côtés et fossés et des nombreux déchets abandonnés qui s'y trouvent.

- → **Dans le Gard :** Actions de sensibilisation engagée par notre association locale depuis des années.
- → Dans l'Aude : RDV entre FNE et le CD11 le 25/03/22.
- → **Dans l'Hérault :** RDV entre FNE et le CD34 le 17/10/22 + visite de nasses à déchets expérimentales le 10/03/23
- → En Lozère : réponse du CD48 par courrier le 22/10/22
- → Dans les PO: RDV entre FNE et le CD66 le 08/02/23





Opération de nettoyage avec le CD30, la commune et les associations 07/06/22

VOS CONTACTS EN RÉGION

Les référents Sentinelles de la Nature de FNE :

- · Alsace : siegeregion@alsacenature.org
- · Auvergne-Rhone-Alpes : michel.fne38@gmail.com
- · Centre : sentinelles@fne-centrevaldeloire.org
- · Champagne-Ardenne : cane.juris@gmail.com
- · Bourgogne Franche-Comté : sentinelles@fne-bfc.fr
- · Bretagne : sentinelles@fne-bretagne.bzh
- · Guyane : sentinellesdelanature@federation-gne.fr
- · Hauts-de-France : contact@fne-hautsdefrance.fr
- · Ile-de-France : sentinelles@fne-idf.fr

- · Lorraine : sentinelles@lorrainenatureenvironnement.fr
- Mayotte : sentinelles@mayottenatureenvironnement.com
- · Nouvelle-Aquitaine: jules.boisseau@fne-nouvelleaquitaine.fr
- Normandie : sentinelle@fne-normandie.fr
- · Occitanie Mediterranée : elsa.sautier@fne-ocmed.fr
- · Occitanie Pyrénées : c.jouanin@fne-op.fr
- Pays-de-la-Loire : contact@fne-pays-de-la-loire.fr
- PACA : sentinelles@fnepaca.fr



Merci!

Des questions?

Contact: lydie.nemausat@fne-ocmed.fr







Inventaire des dépôts illégaux de grande envergure

Prise en charge des dépôts illégaux de déchets par les filières REP dans le cadre de la loi AGEC

RARE : RED#10 – LES DÉPÔTS ILLÉGAUX DE DÉCHETS, LES IDENTIFIER ET INTERVENIR

16/11/2023

DSREPColin LANG

ECOGEOS Chloé VIEILLE-CESSAY





Contexte de l'inventaire

Loi AGEC (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire)

→ prévoit entre autres la prise en charge des déchets abandonnés par les filières REP.

Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 (portant réforme de la REP)

→ définit plus concrètement les dispositions : Article 2, paragraphe 5 : Dispositions relatives à la prise en charge des déchets abandonnés : Articles R. 541-111. à R541-116 du Code de l'Environnement.



Etude ADEME en cours (ECOGEOS et TERRA) :

Définition de méthodologies de caractérisation des déchets issus de filières REP en bennes matériaux des déchèteries et dans les dépôts illégaux

Article R. 541-111

Seuil des dépôts pris en charge selon alignement avec le décret du 16 novembre 2019



2 Seuils:

- → Quantité déchets > 100 t
- → Quantité Totale déchets Déchets issus de REP ou valorisables > 50 t



Nécessité de mieux connaître les dépôts illégaux de déchets supérieurs à 50 tonnes (n'étant pas des décharges illégales) \rightarrow à travers un inventaire, non exhaustif, mais représentatif de la problématique pour établir une typologie de sites à caractériser

2





Inventaire des dépôts illégaux

Méthodologie

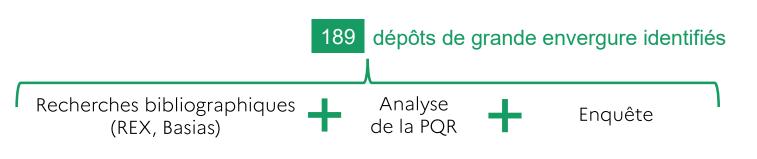
Inventaire des dépôts illégaux de déchets de grande envergure :

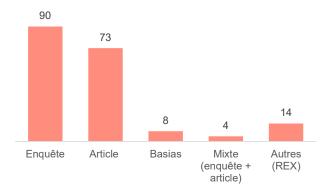
Objectif:

- Comprendre l'ampleur du problème et définir la typologie des sites – Ne vise pas l'exhaustivité.

Données collectées :

- Localisation – Taille - Types de déchets - Actions réalisées (Résorption ou diagnostics) – Contact - Etc.









Inventaire des dépôts illégaux

Enquête

Objectif : enquête courte pour compléter l'inventaire des dépôts

Cible: communes, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels

- Diffusion par AMORCE
- Diffusion par AMF
- Diffusion en direct par ECOGEOS :
 - Conservatoires d'espaces Naturels
 - Agences ONF
- Relais par certains observatoires (envois ciblés)



Quelques difficultés :

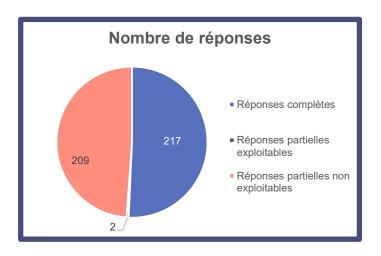
- Enquête principalement menée sur la période estivale
- Difficulté à cibler des dépôts de grande envergure qui ne sont pas d'anciennes décharges communales
- Communes et collectivités parfois découragées sur la question des dépôts sauvages







Inventaire des dépôts illégaux Enquête





Au moins **136** dépôts déclarés

Dont 90 dépôts de grande envergure ajoutés à l'inventaire

Dont 5 avec des données imprécises

Dont 29 trop petits

Dont 10 correspondants à des décharges communales

5

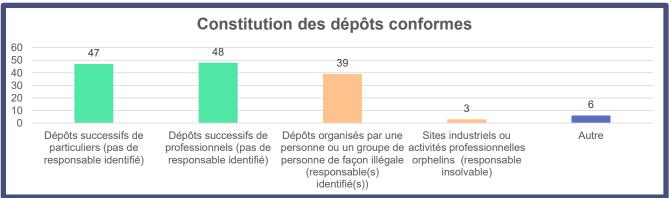


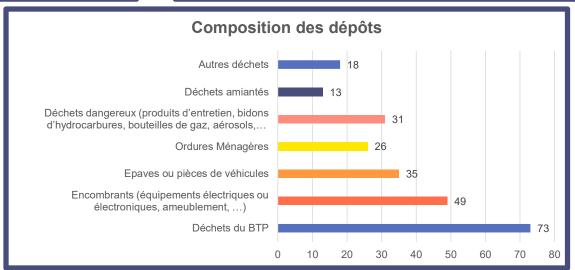


Inventaire des dépôts illégaux Enquête

Informations sur les 136 dépôts déclarés





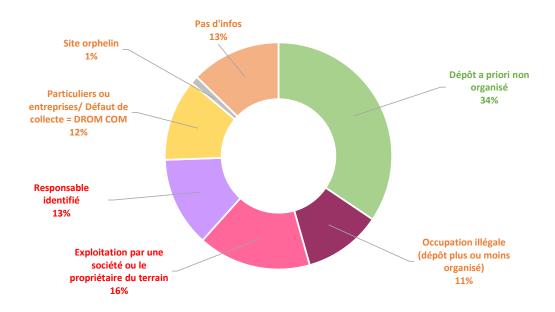






Inventaire des dépôts illégaux Bilan

Typologie des 189 sites



- L'absence d'organisation déclarée dans l'enquête peut rester à vérifier
- Responsable identifié : données enquête (pas plus de précisions)
- Anciennes décharges communales exclues
- Existence de sites « mixtes », exemples :
 - Camp illégal abandonné et utilisé par des usagers divers
 - Décharge communale dont l'activité est terminée mais sur laquelle des apports clandestins ont encore lieu

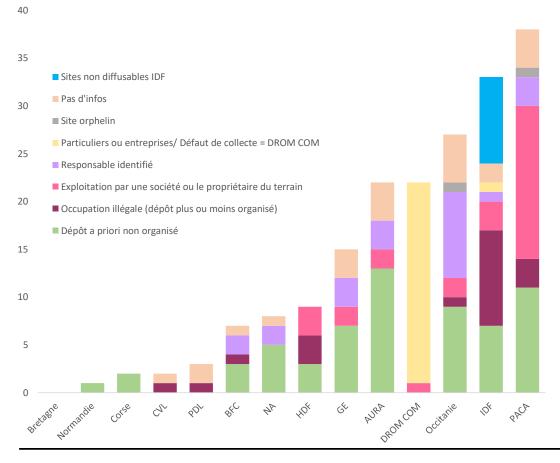




Inventaire des dépôts illégaux Bilan

>>>

Localisation des 189 sites



- · Deux régions particulièrement concernées : PACA et IDF
- Sur IDF: 9 sites identifiés par la région mais liste non diffusable (pas de typologie): sites non identifiés par ailleurs (donne une idée de la complétude de l'inventaire)
- Typologie variable selon les régions : exemple PACA surreprésentation des exploitants illégaux
- Cas particuliers des DROM COM : gros dépôts (> 50 tonnes) régulièrement enlevés, à relier avec le manque d'infrastructures (exemple des VHU en Guyane et à Mayotte)

8







Liberté Égalité Fraternité

Merci

Vous avez connaissance d'un dépôt illégal de grande envergure ou un retour d'expérience sur la caractérisation de dépôts illégaux?

N'hésitez pas à me contacter pour m'en faire part : chloe.vieille-cessay@ecogeos.fr)

ACDéchets, guide d'aide à la verbalisation des dépôts illégaux de déchets

RED #10 – 16 Novembre 2023









2 Missions statutaires:

Réunir les acteurs du secteur des déchets autour de projets communs
 Améliorer les connaissances et les diffuser

Savoir-faire

- Formation
- Veille
- Centre de ressources
- Etudes
- Mise en réseau
- Journées techniques

Chiffres

- 20 ans d'existence
- 20 000 personnes formées
- 33 adhérents
- Equipe de 8 personnes partout en France
- Réseau de 100 partenaires
- 3 600 abonnés au Rudoflash















Propreté / Déchets sauvages

- Formations régulières d'agents/responsables de propreté urbaine (CNFPT)
- Formation préalable à l'habilitation dépôts illégaux de déchets (CNFPT)
- Application ACDéchets (aide à la verbalisation) avec la Région IdF
- Mission 0 déchet abandonné
- <u>Panorama des méthodes de caractérisation</u> des dépôts sauvages (2023)



ACDÉCHETS

 Objectif: guider les élu(e)s locaux et leurs techniciens dans les procédures de sanction

■ Bénéficiaires : Toutes les communes et intercommunalités de France

- Philosophie: Enchainement pas-à-pas de questions simples pour mieux cibler votre cas
- Partenaires : Région Île-de-France et Association Rudologia

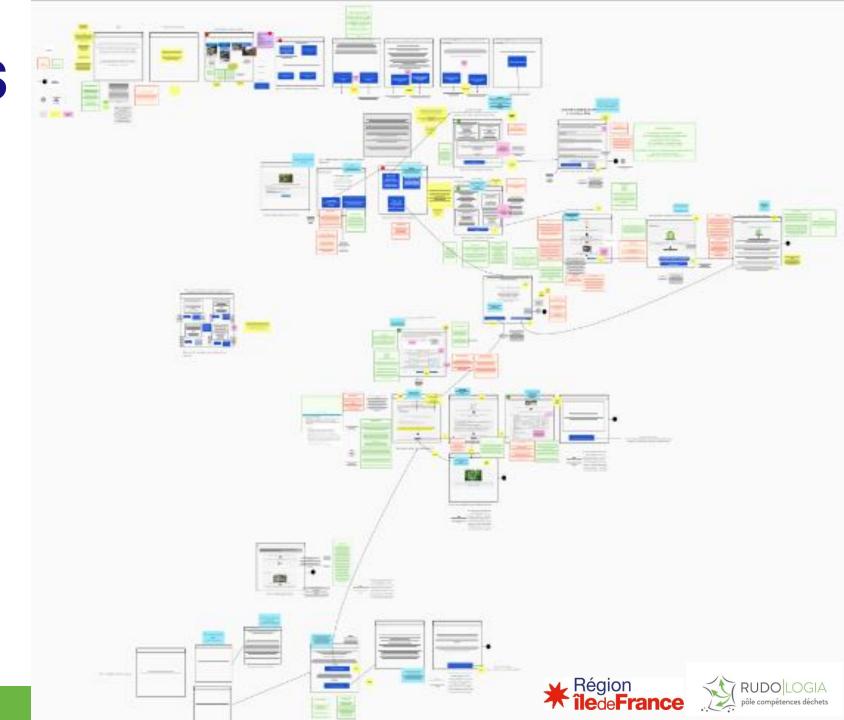




ACDÉCHETS

Des semaines de labeurs ont fait naître une première version... **précise mais indigeste.**







Finalement, une version privilégiant les **principales situations rencontrées**

https://acdechets.smartidf.services/aide-verbalisation



Dépôt diffus ou concentré

Sur domaine public, par exemple dans la rue, sur les chemins communaux, en forêt.

Les maires de communes seront les principaux concernés par ce cas.



Infraction au réglement de collecte

Au pied d'un bac ou d'un Point d'Apport Volontaire.

Les Présidents d'EPCI à compétence collecte des déchets ménagers seront les principaux concernés par ce cas.



Décharge illégale

Sur des sites faisant l'objet d'une exploitation commerciale



Dépôt sur un terrain privé

Entreposage / accumulation de déchets sur un terrain privé.









Démonstration

1er cas : dépôt sauvage « classique »

https://acdechets.smartidf.services/aide-verbalisation



Dépôt sauvage "classique"

Sur domaine public (souvent à l'abri des regards), comme par exemple sur un parking, sur des chemins communaux, en forêt, etc.

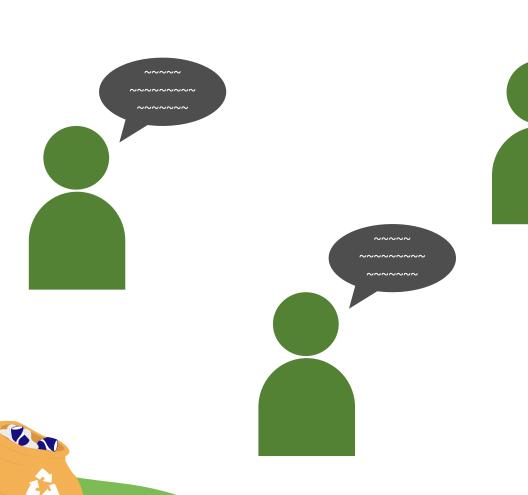
Ce sont des cas que rencontrent régulièrement les maires, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.







ACDÉCHETS





Dépôt sauvage "classique"

Sur domaine public (souvent à l'abri des regards), comme par exemple sur un parking, sur des chemins communaux, en forêt, etc.

Ce sont des cas que rencontrent régulièrement les maires, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.







Points d'attention Variations du guide selon votre profil Pour aller plus loin Infraction au règlement de collecte ou dépôt sauvage?

Des conseils juridiques et pratiques ciblés

Cas d'identification impossible de l'auteur

Si l'identification de l'auteur présumé n'est pas possible, la procédure de verbalisation ne peut pas être poursuivie, en revanche le maire peut porter plainte "contre X".

Dans ce cas il lui est possible d'effectuer une pré-plainte en ligne contre un auteur inconnu sur https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/, et de prendre rendez-vous au service de police judiciaire pour signer sa plainte, sous 30 jours.







Pour en savoir plus

En Île-de-France

acdechets@iledefrance.fr

Ailleurs en France

acdechets@rudologia.fr







RUDO FLASH



Contactez-nous!

NEAU Claire



295 rue Georges Trouillot 39000 Lons-le-Saunier



03 84 86 15 80



contact@rudologia.fr

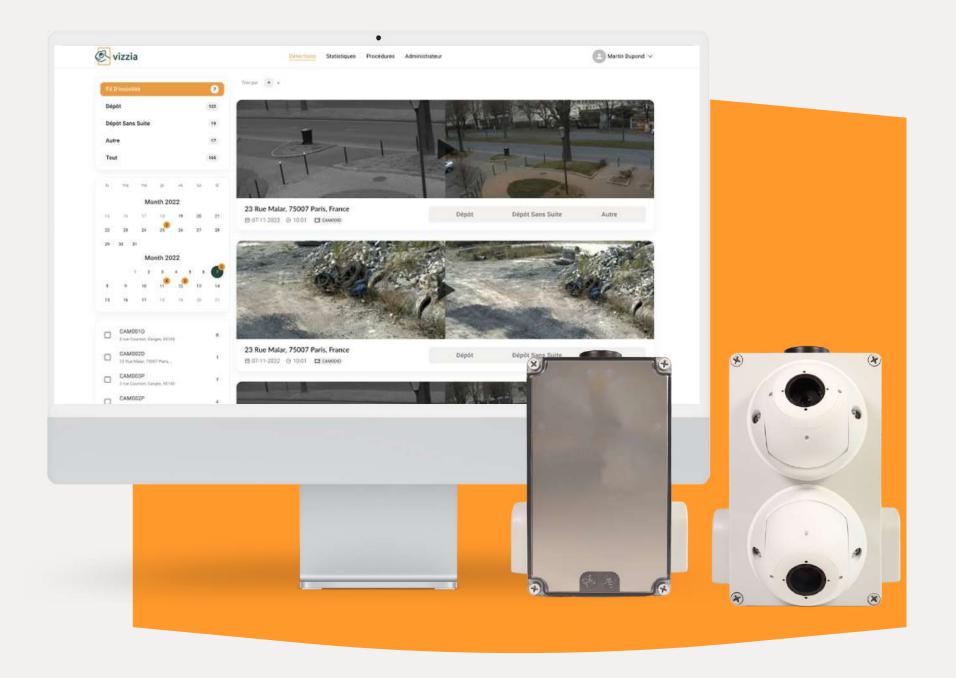


@Rudologia

www.rudologia.fr



Mettez fin aux dépôts sauvages



Le constat : un manque de solution pour les communes



90% des villes sont touchées par les dépôts sauvages



Coût de ramassage



Dispositifs existants mais peu adaptés



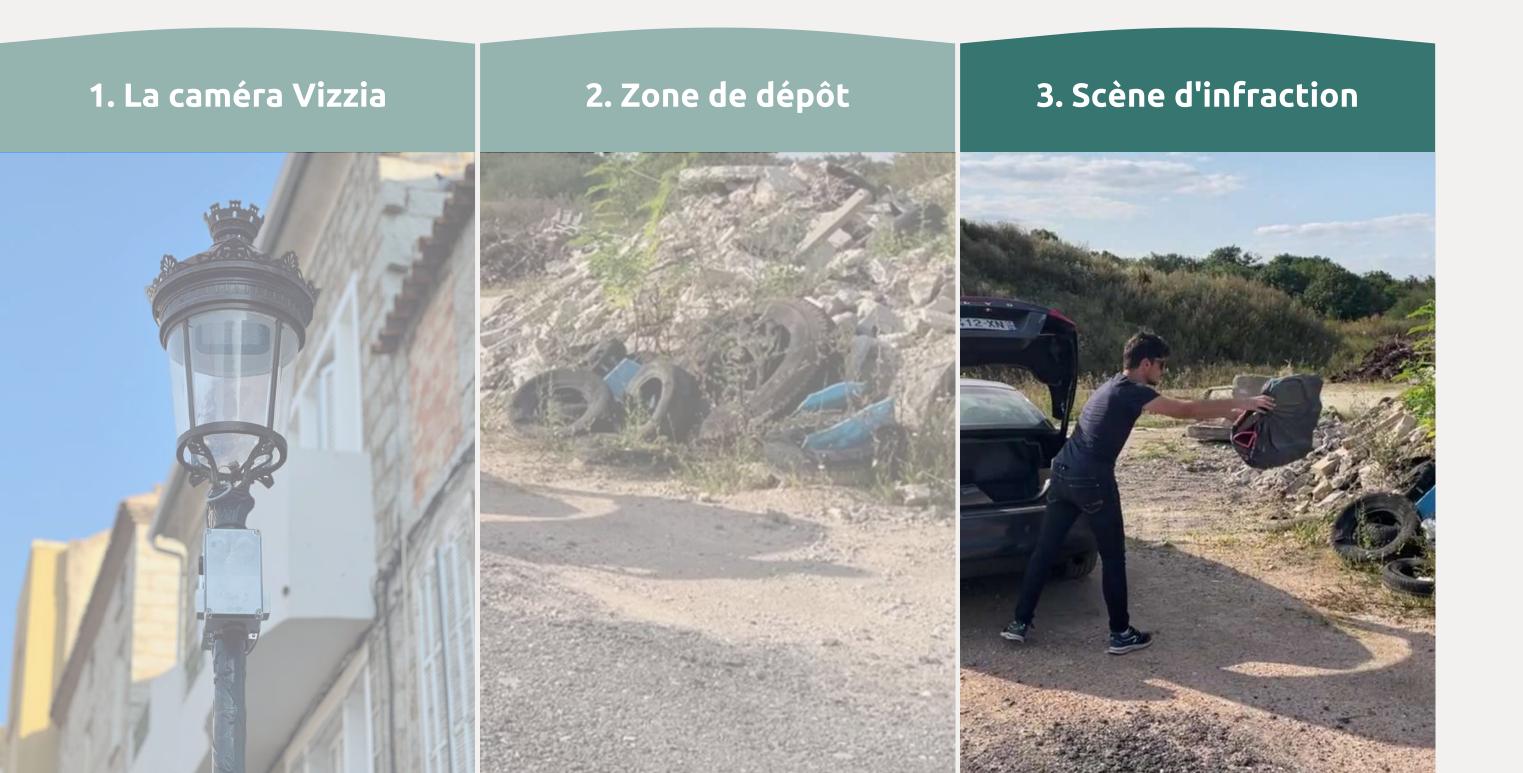


















Un dispositif nomade qui vous permet de traquer et d'identifier les pollueurs





Notre objectif : soutenir les collectivités dans la suppression des dépôts de déchets sauvages



Points d'Apports Volontaires

Zones naturelles





La Vizzia Cam

Le premier détecteur d'apparition de déchets du marché



VizziaCam 360



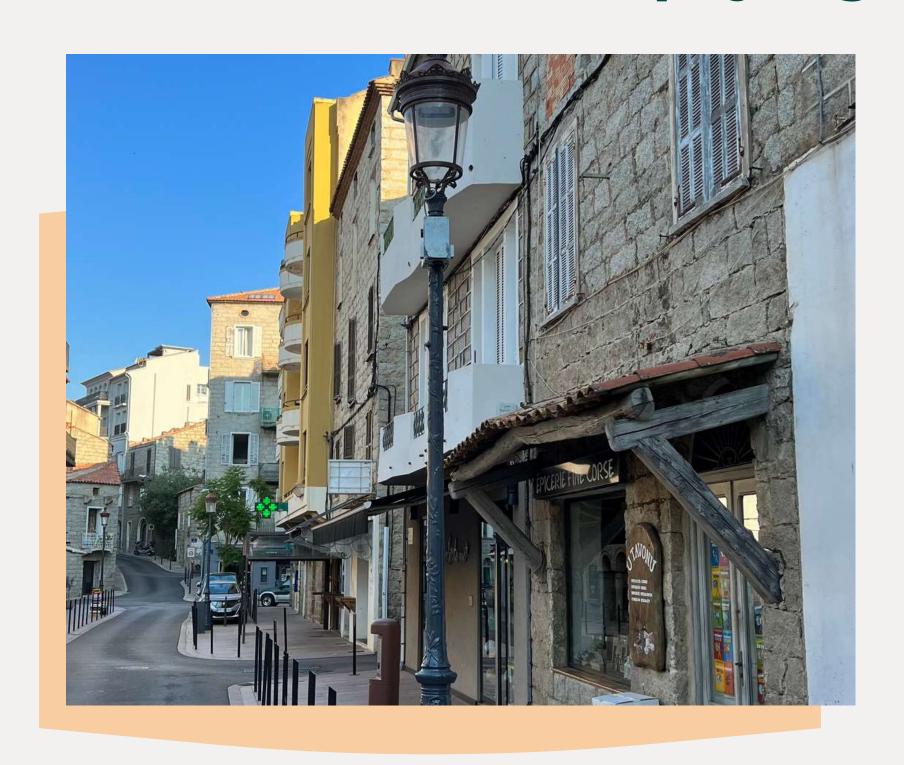
VizziaCam Mirror

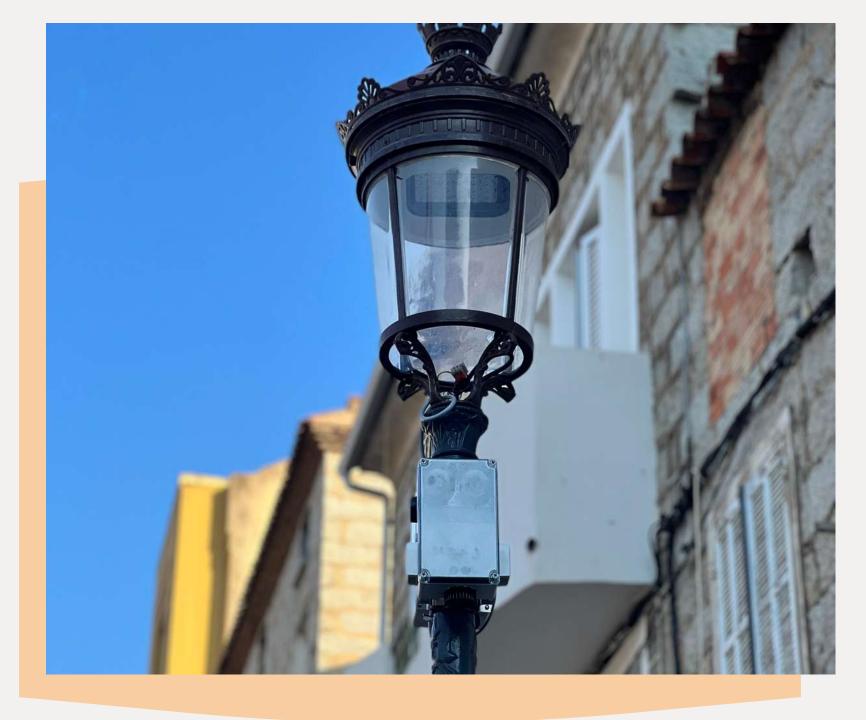


VizziaCam Caméléon



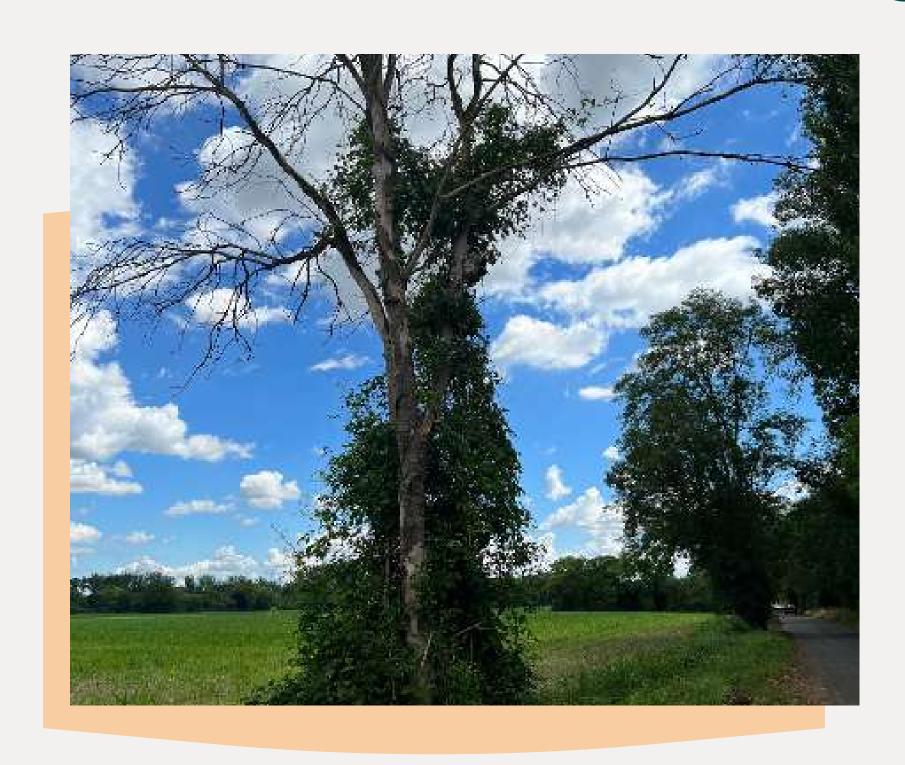
Un dispositif nomade qui se fond parfaitement dans le paysage urbain ...







... et s'avère être invisible en milieu naturel, grâce au camouflage Vizzia





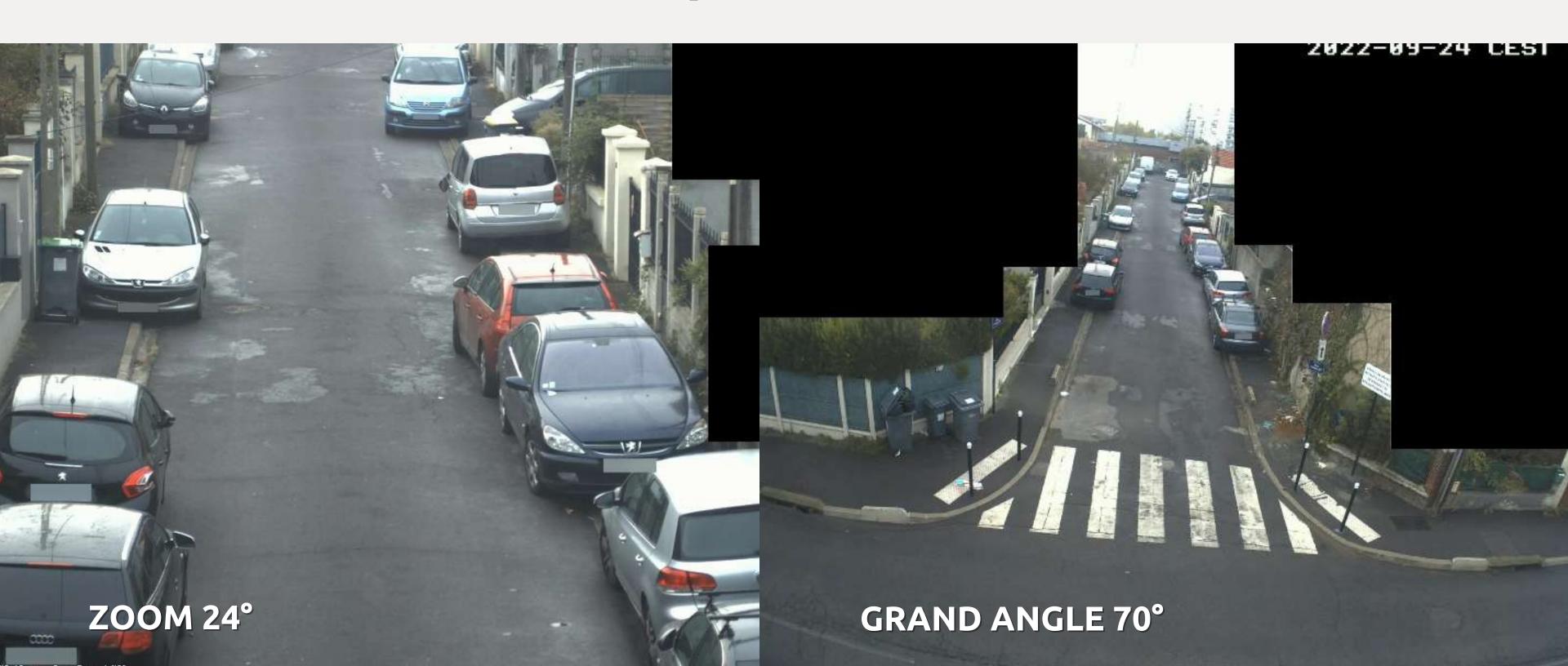


Une double-optique pour filmer l'acte du dépôt et la plaque d'immatriculation du véhicule...





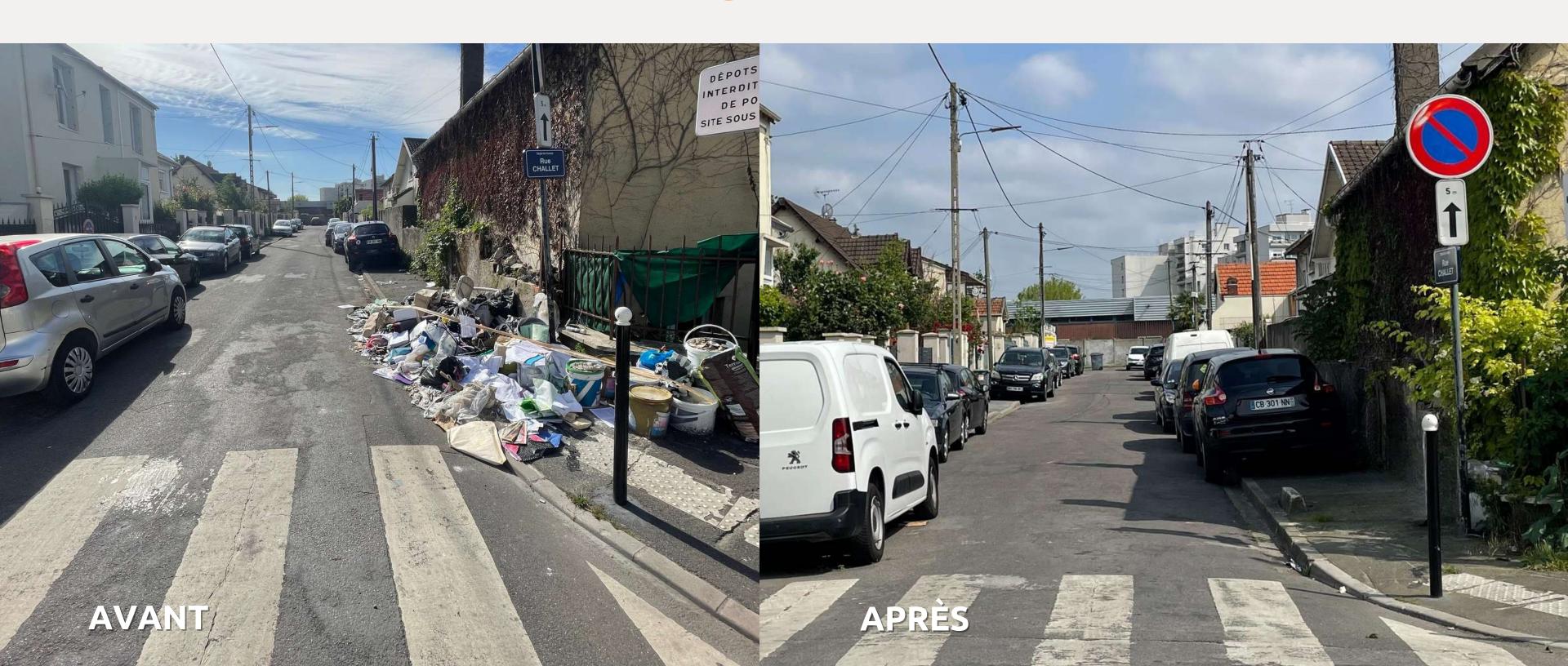
... et pour identifier la provenance des pollueurs piétons





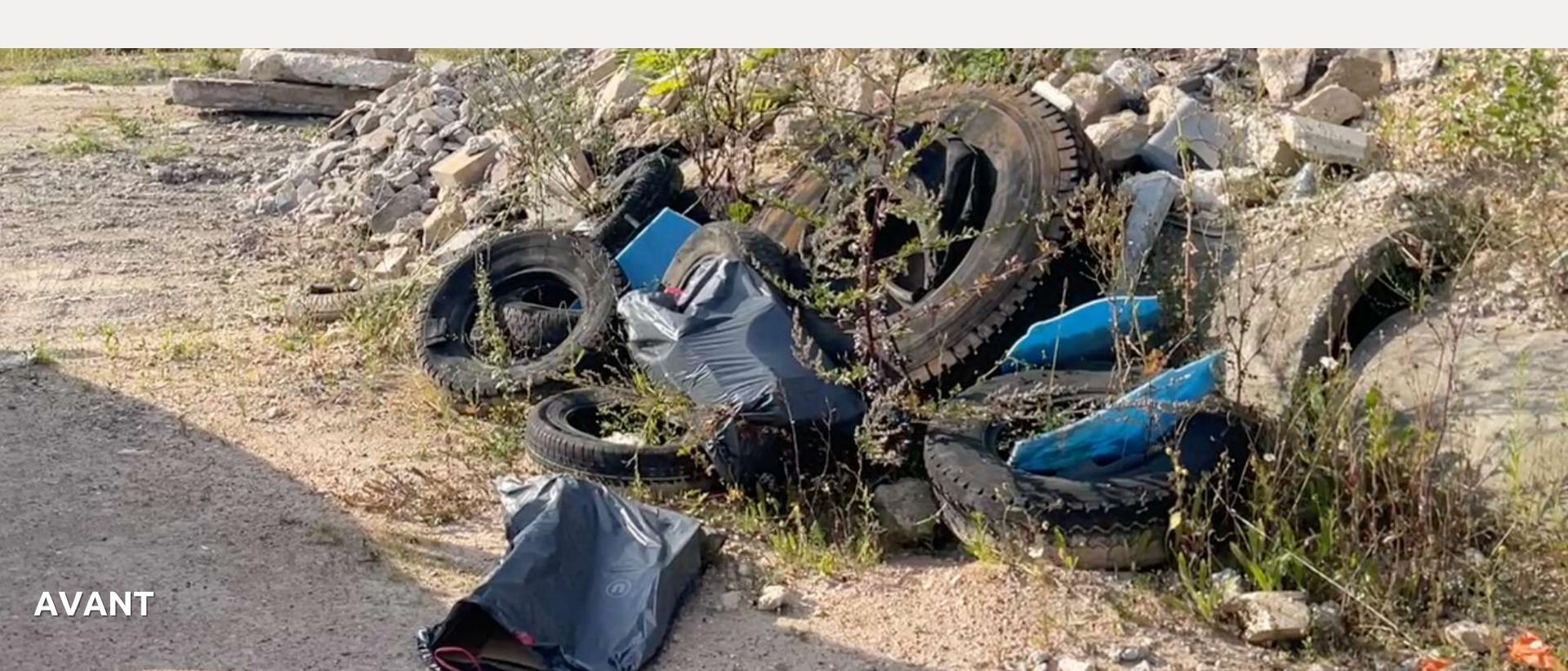
Une baisse de 80% des dépôts en 6 mois

Cas de Garges-lès-Gonesse



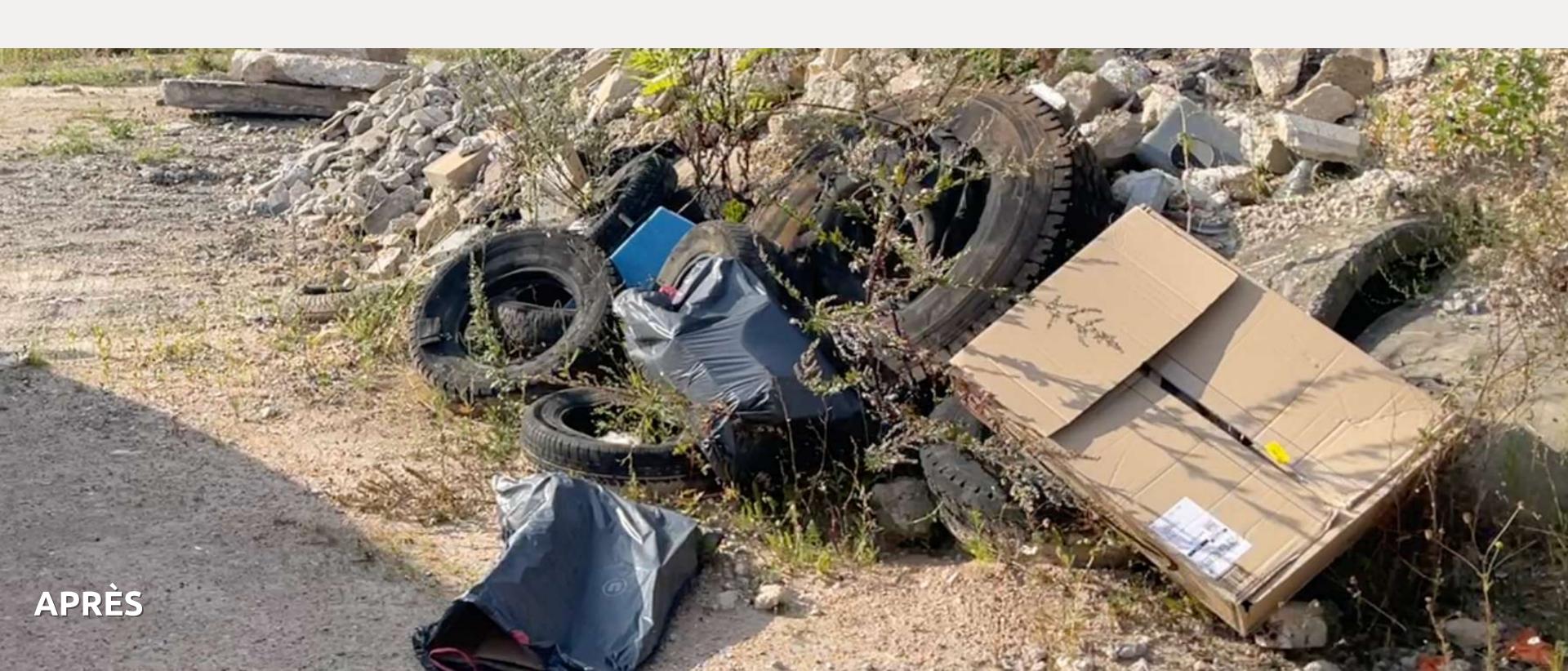


La Vizziacam détecte 100% des dépôts sauvages





En analysant les changements permanents



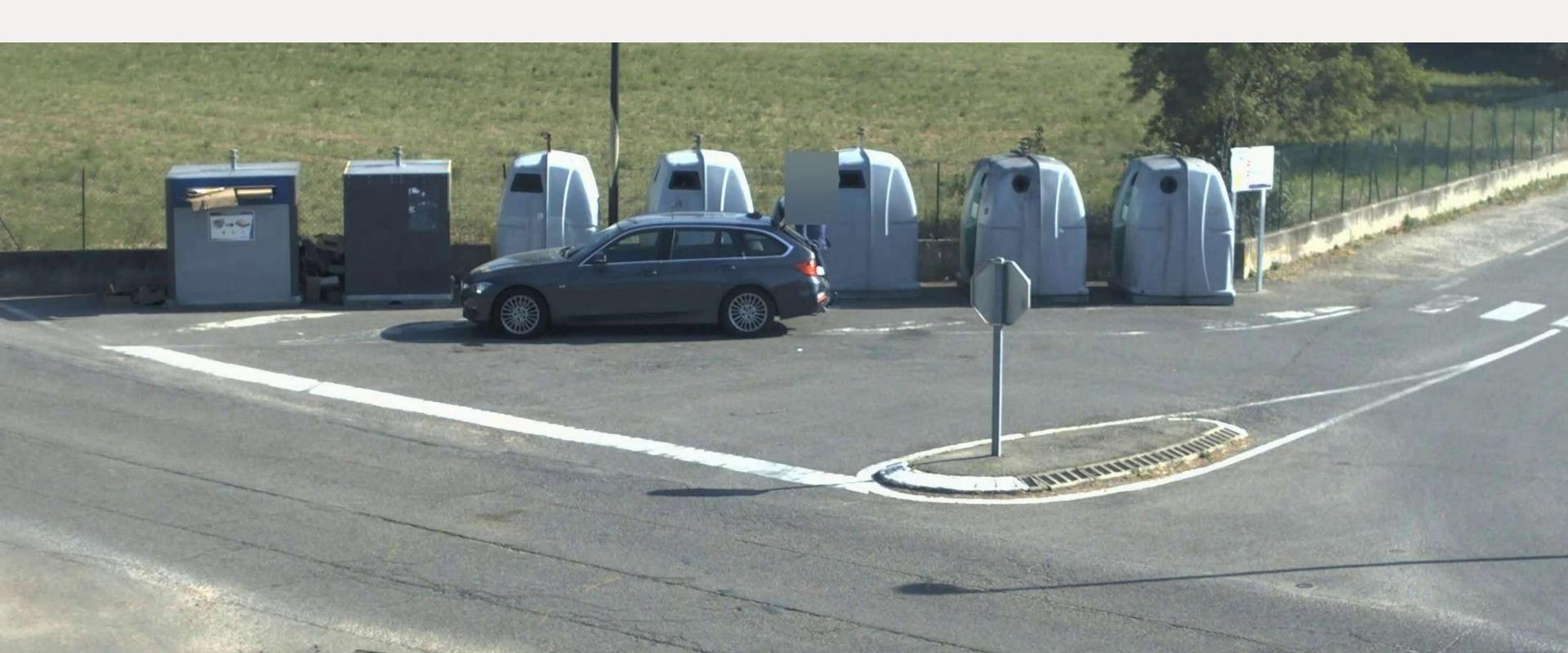


La VizziaCam détecte uniquement les changements permanents...





Pour lutter également contre les petites infractions qui attirent les plus gros dépôts



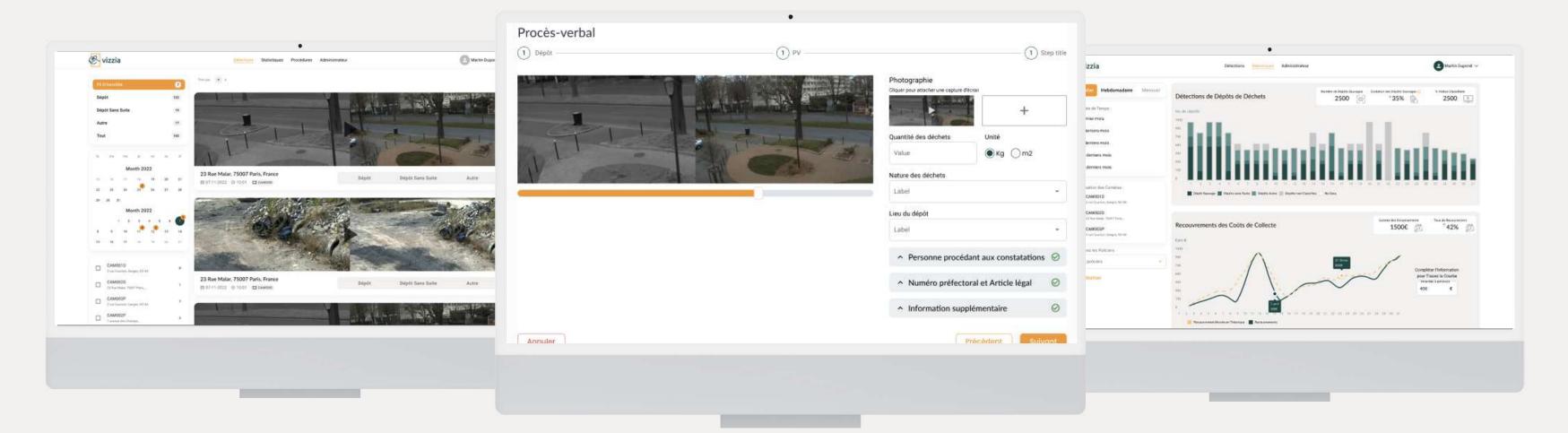


Le pollueur a déposé un carton devant le muret



L'interface Vizzia

Constatez un dépôt sauvage en seulement 3 minutes

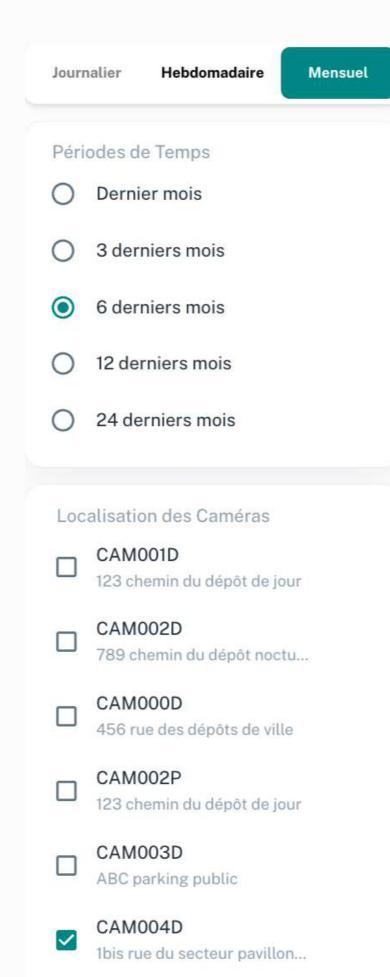


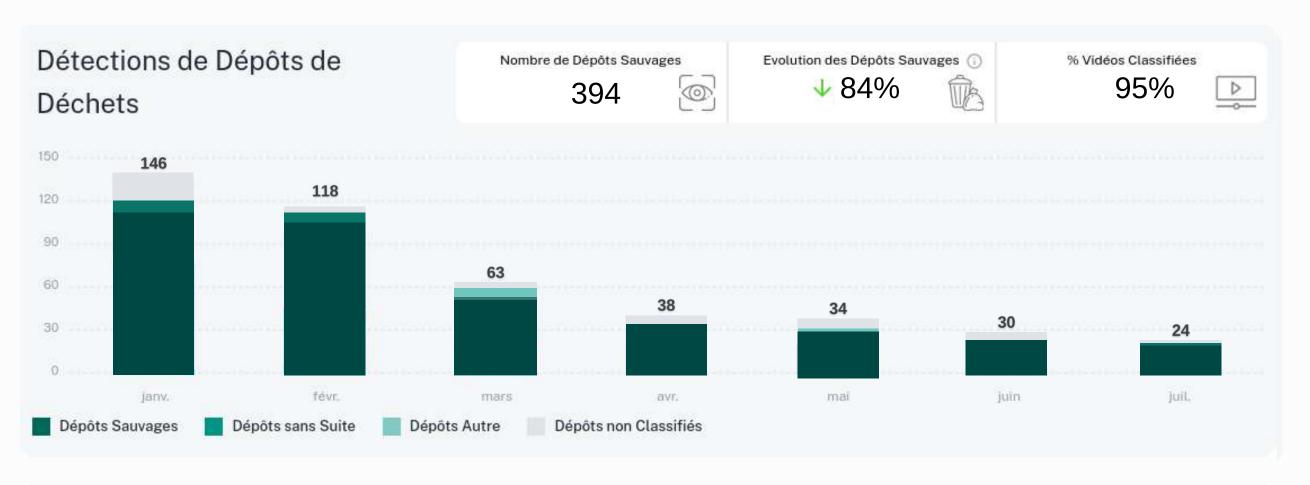
Visionnage

Procédure Administrative

Statistiques









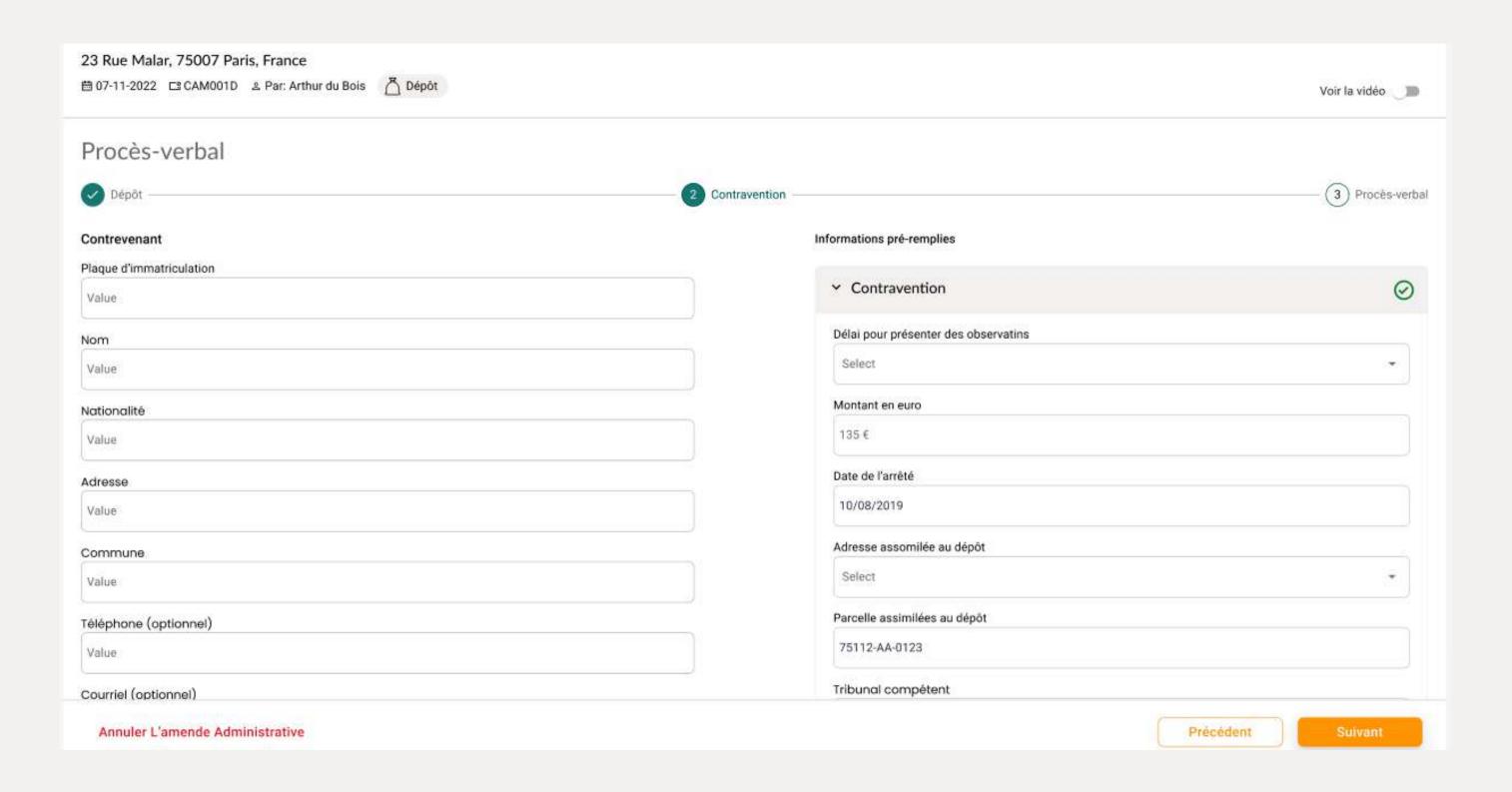


Sanctions existantes pour dissuader les pollueurs

2. Sanction administrative 1. Sanction pénale • Lettre d'information au pollueur • Envoi d'une amende de maximum 15,000€ et Procédure • C4 ou C5 possibilité de mettre en demeure pour enlever les déchets. • C4 - rapidité de la sanction par envoi électronique (ANTAI) • La collectivité gère l'ensemble de la procédure et Avantages • C5 - sanction très dissuasive, adaptée pour les recouvre les amendes administratives. dépôts conséquents • Organiser un rendez-vous avec l'OMP et/ou le Mise en procureur pour décider de la procédure qui sera • Pouvoir du maire oeuvre bien suivie



La possibilité d'automatiser et de suivre la procédure administrative





La méthode Vizzia

Un accompagnement sur-mesure et permanent d'experts dédiés



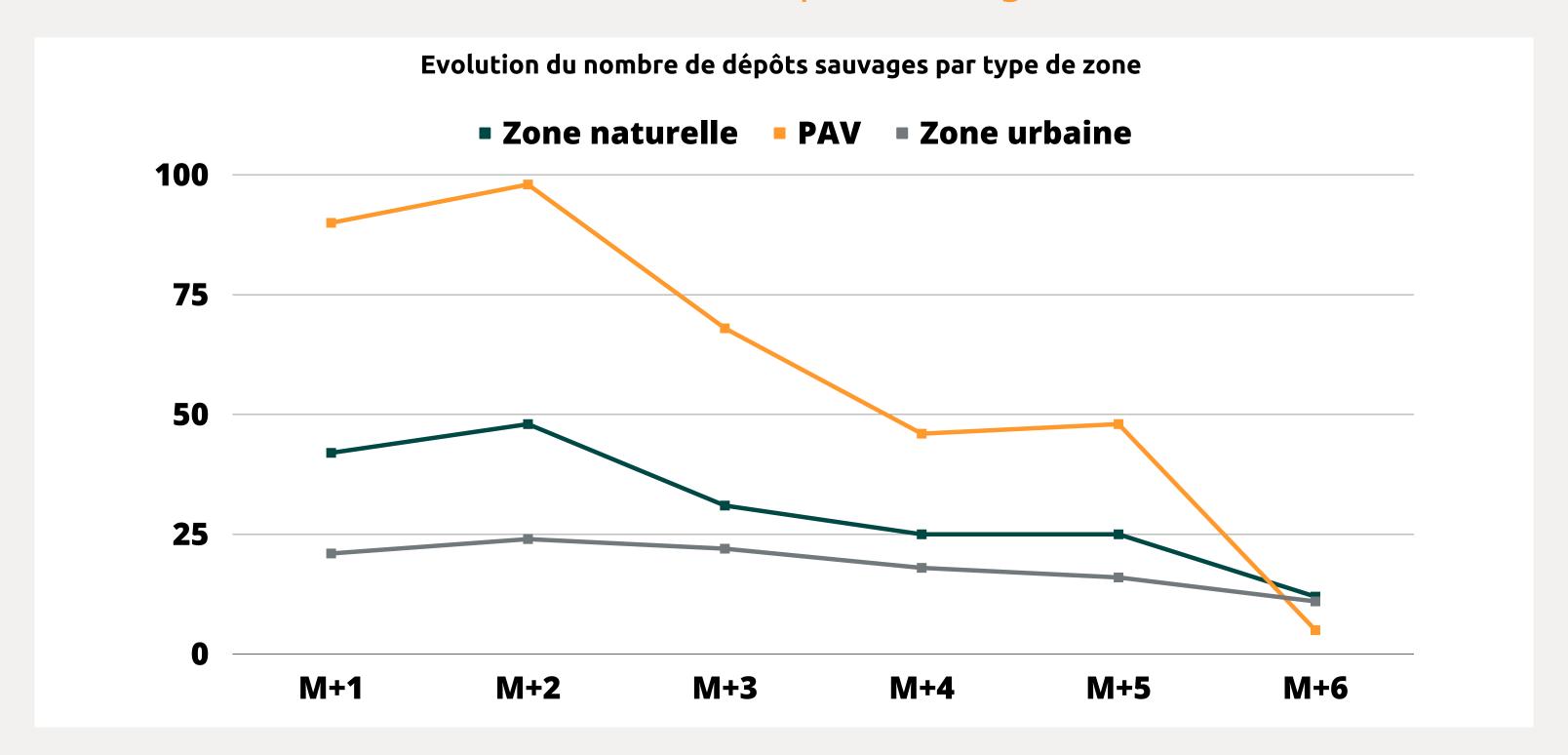
Lancement opérationnel

Accompagnement dédié au quotidien



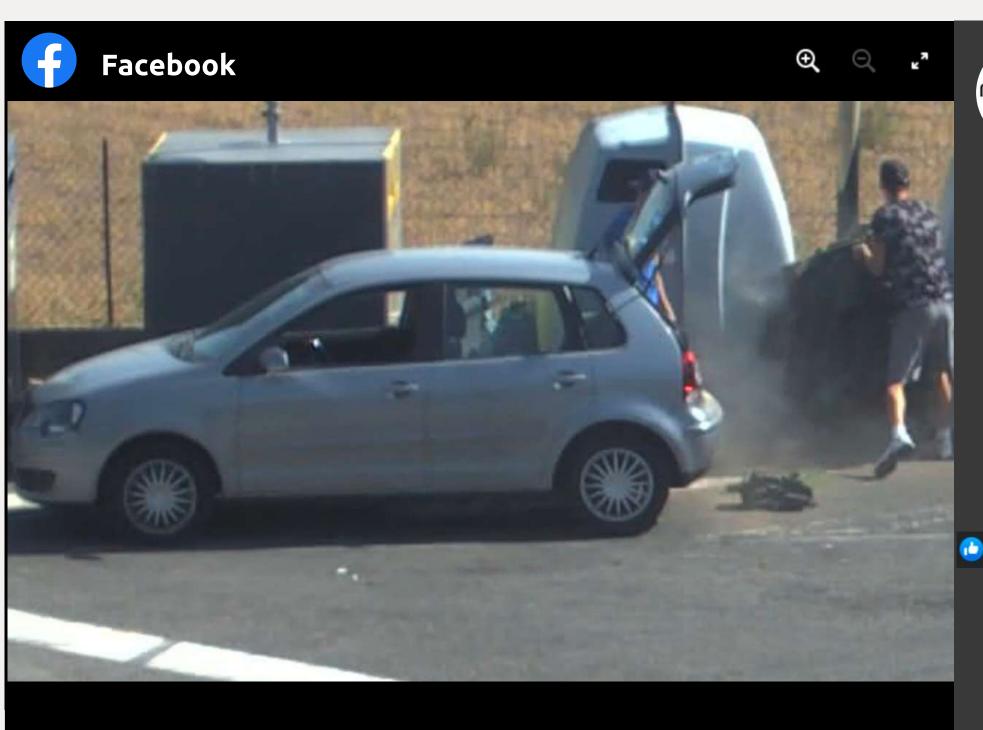
Une ville plus propre

Une baisse de 80% des dépôts sauvages en 6 mois





Un cadre de vie amélioré





Ville de Montélimar

5 août 2022

☼ Nouvelle caméra : Déjà dix contraventions contre les dépôts sauvages

- → Afin de conserver un cadre de vie agréable, la Ville de Montélimar a mis en place plusieurs dispositifs de lutte contre la saleté et l'incivisme.
- → Dont l'expérimentation d'une caméra mobile qui peut se déplacer sur plusieurs sites de tri sélectif dans toute la ville.
- le Elle a permis d'identifier dix contrevenants qui sont passibles de contravention de 5e classe allant jusqu'à 1500 euros.
- Pour tout savoir sur cette caméra intelligente qui détecte les dépôts illicites : https://bit.ly/3SrehFm
 163 commentaires 101 partages



Anne Audrain

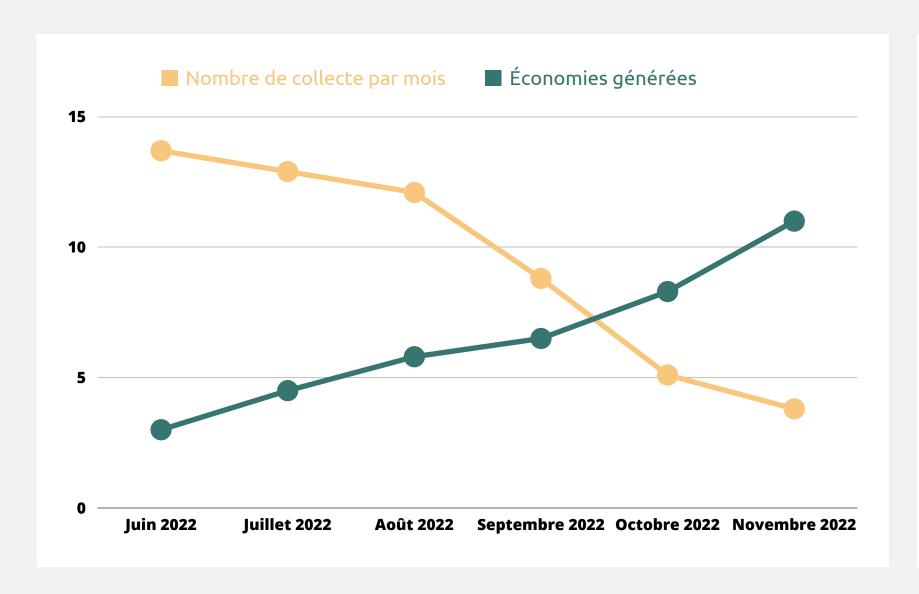
Belle iniative afin d'éviter toutes ces incivilités et si les contrevenants ne peuvent payer l'amende des travaux d'intérêt général seraient une bonne chose (nettoyer les rues, les graphitis...par ex)

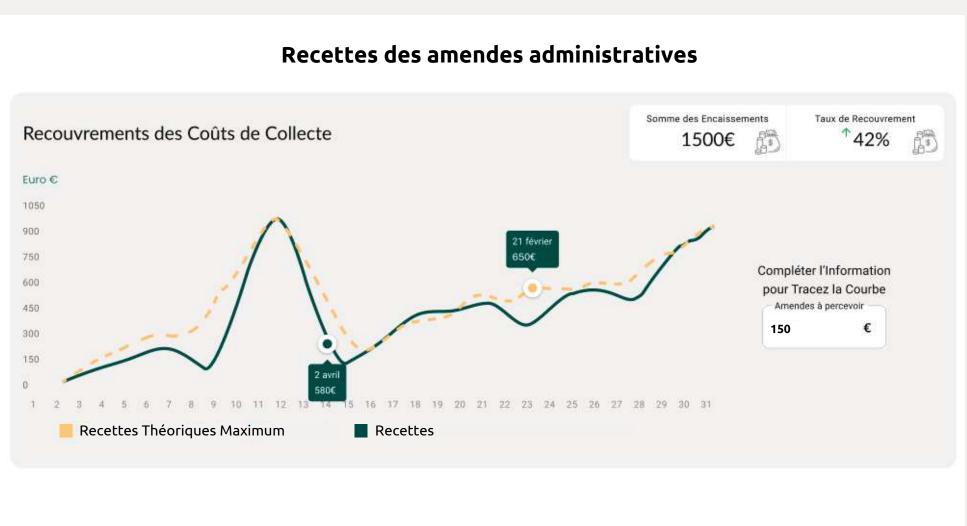
J'aime Répondre 49 sem





Résultats budgétaires







Retour-sur-investissement



Le cas de Garges-lès-Gonesse

2022	06-22	07-22	08-22	09-22
35	32	23	20	5
dépôts en moyenne	dépôts détectés	dépôts détectés	dépôts détectés	dépôts détectés
Recettes verbalisation	+ 5.1K€	+ 3.7K€	+ 3.3K€	+ 0.8K€
	verbalisation*	verbalisation*	verbalisation*	verbalisation*
Economies de collecte	+ 0.1K€	+ 0.3K€	+ 0.3K€	+ 0.7K€
	économies	économies	économies	économies
Coût du dispositif	- 1.2K€	- 1.2K€	- 1.2K€	- 1.2K€
	de location	de location	de location	de location
Retour sur	+ 4.0K€	+ 2.8K€	+ 2.4K€	+ 0.3K€
nvestissement	de budget	de budget	de budget	de budget
Retour sur	323% ROI	222% ROI	188% ROI	20% ROI





+28,500€
EXCÉDENT FINANCIER SUR 12 MOIS

^{*}La ville de Garges-lès-Gonesse verbalise en moyenne 1 contrevenant sur 3 à hauteur de 500€. Les autres sont uniquement avertis.



Le cas de Donzère

2022	06-22	07-22	08-22	09-22
30	21	12	7	5
dépôts en moyenne	dépôts détectés	dépôts détectés	dépôts détectés	dépôts détectés
Recettes verbalisation	+ 2.5K€ verbalisation*	+ 1.4K€ verbalisation*	+ 0.8K€ verbalisation*	+ 0.0K€ verbalisation*
Economies	+ 0.2K€	+ 0.4K€	+ 0.5K€	+ 0.5K€
de collecte	économies	économies	économies	économies
Coût	- 1.2K€	- 1.2K€	- 1.2K€	- 0.2K€
du dispositif	de location	de location	de location	de location
Retour sur	+ 1.5K€	+ 0.6K€	+ 0.1K€	+ 0.2K€
investissement	de budget	de budget	de budget	de budget
Retour sur investissement	117% ROI	46% ROI	7% ROI	171% ROI





+7,400€
EXCÉDENT FINANCIER SUR 12 MOIS

^{*}La ville de Donzère verbalise en moyenne 9 auteurs de dépôt sauvage sur 10 à hauteur de 135€.



Le cas de Décines-Charpieu

2022	06-22	07-22	08-22	09-22	
14	10	9	4	4	
dépôts en moyenne	dépôts détectés	dépôts détectés	dépôts détectés	dépôts détectés	
Recettes verbalisation	+ 1.8K€ verbalisation*	+ 2.7K€ verbalisation*	+ 2.0K€ verbalisation*	+ 0.7K€ verbalisation*	
Economies	+ 0.2K€	+ 0.2K€	+ 0.5K€	+ 0.5K€	
de collecte	économies	économies	économies	économies	
Coût	- 1.2K€	- 1.2K€	- 1.2K€	- 0.2K€	
du dispositif	de location	de location	de location	de location	
Retour sur	+ 0.8K€	+ 1.7K€	+ 1.3K€	+ 0.0K€	
investissement	de budget	de budget	de budget	de budget	
Retour sur investissement	58% ROI	133% ROI	98% ROI	0% ROI	





+10,800€
EXCÉDENT FINANCIER SUR 12 MOIS

^{*}La ville de Décines-Charpieu verbalise en moyenne 1 contrevenant sur 3 à hauteur de 600€. Les autres sont uniquement avertis.



Guillaume PHELINE

Tél.:+33 6 70 62 08 94

E-mail: guillaume@vizzia.fr

www.vizzia.fr